



RÉCONCILIATION

À tous les prêtres, ministres du pardon et de la réconciliation,
À tous mes frères et soeurs de l'Église d'Edmundston,

Dès avril 2002, le pape Jean-Paul II, dans sa lettre apostolique *Misericordia Dei*, nous invitait à réviser notre façon de célébrer le pardon dans nos églises. Il rappelait la discipline générale de ce sacrement : « La confession individuelle et intégrale avec l'absolution constitue l'unique mode ordinaire par lequel un fidèle conscient d'un péché grave est réconcilié avec Dieu et avec l'Église (#1) ». Cette règle générale nous fait comprendre le caractère exceptionnel d'une absolution donnée à un groupe de fidèles sans confession individuelle préalable.

Devenu évêque en 2003, j'ai été témoin du travail de la conférence épiscopale du Canada jusqu'au décret pour l'Église du Canada, daté du 30 janvier 2008, qui rendait pratiquement impossible la poursuite de notre pratique de l'absolution générale. Déjà, dans notre province ecclésiastique, les diocèses de Moncton et de Bathurst, ont mis fin à la pratique de cette forme de la célébration de la réconciliation.

Pour nous permettre d'explorer les possibilités qui sont les nôtres maintenant de célébrer la réconciliation et le pardon, j'invitais le P. Raymond Vaillancourt, provincial des Eudistes et grand spécialiste de la théologie sacramentaire, de venir animer une journée où, ensemble, nous pourrions creuser cette question. Cette rencontre s'est tenue au Centre diocésain, le 3 novembre dernier.

Nous nous y sommes rappelés combien ont été riches nos célébrations communautaires du pardon de ces dernières décennies. Il est essentiel pour nous de maintenir ces célébrations communautaires du pardon qui ont une très grande valeur comme démarche de pardon et de conversion.

Dans l'Ordo 2010 (pp. 111-112), aux premiers jours du carême, il nous est proposé d'avoir une célébration pénitentielle non-sacramentelle. Une telle célébration pourrait être offerte dès le début de l'Avent et au début du Carême. Dans ce dernier cas, elle pourrait même se dérouler dès le Mercredi des cendres, nous rappelant que l'imposition des cendres trouve son origine dans une telle célébration de conversion.

On devrait insister sur la démarche de pénitence comme appel à la conversion, appel à la réconciliation avec Dieu, avec soi-même, avec les autres et avec la création. Dans cet esprit, on pourra se rappeler les réponses aux appels de l'Évangile proposées par le Rituel de la pénitence et de la réconciliation (1978) (#8, p. 13) :

1. Le pardon mutuel dans les formes les plus diverses;
2. Le partage, avec les différentes formes d'entraide, ainsi que tout effort pour sortir de son égoïsme;
3. Le refus de l'injustice et la lutte pour une plus grande justice dans nos rapports interpersonnels et sociaux;
4. L'engagement apostolique qui suppose l'esprit de service et de don de soi;
5. La prière, signe d'espérance en l'avenir que Dieu nous ouvre, par-delà nos ruptures et nos affrontements.

Pour les personnes qui s'en reconnaissent le besoin, on pourrait leur offrir la possibilité d'une rencontre individuelle avec un prêtre à la fin de la célébration communautaire ou durant les semaines de l'Avent ou du Carême qui suivent.

Je souhaite à toutes les communautés chrétiennes de réaliser que l'amour de Dieu est si grand qu'il va jusqu'à pardonner chaque fois que nous lui demandons avec sincérité, lui qui demeure à jamais notre Père de miséricorde et de tendresse.

Que l'Esprit du Ressuscité nous aide à célébrer le pardon et la réconciliation selon les formes que l'Église nous offre,

+ Claude Champagne, o.m.i.
évêque d'Edmundston

le 16 novembre 2009